





COMMUNIQUÉ DE LA VILLE DE HAYANGE

Hayange, le jeudi 28 décembre 2017

EXPLOSION RUE FOCH: OUVERTURE À LA CIRCULATION LE 15 JANVIER

Le rapport rendu par l'expert en structure des bâtiments mandaté par le Tribunal administratif de Strasbourg conclut à la possibilité de consolider le bâtiment situé au 77 rue Foch, lieu d'une explosion volontaire.

Monsieur le Maire et le services municipaux ayant anticipé la préparation des travaux, ces derniers ont pu débuter dès le vendredi 15 décembre avec le bâchage des toitures, rapidement après réception de l'expertise définitive.

Comme vous, riverains hayangeois, victime du préjudice causé par l'explosion volontaire, la municipalité déploie le maximum d'efforts pour permettre la réouverture de la chaussée à la circulation.

Ainsi, une entreprise va intervenir à partir du 8 janvier pour étayer le rez-de-chaussée et le premier étage. La pose de jambes de force n'étant pas nécessaire, la circulation sera intégralement rétablie dès le 15 janvier. Ces dates et délais sont évidemment fonctions de la disponibilité des entreprises en cette période de fêtes.

Par un courrier reçu hier, le 27 décembre, en mairie de Hayange, l'architecte des bâtiments de France interdit de procéder à la démolition du bâtiment, celui-ci se situant aux abords de deux monuments historiques.

La commune s'est portée partie civile devant le Tribunal correctionnel pour récupérer les frais de travaux, de gardiennage et tous ceux inhérents à la sécurisation du bâtiment auprès de l'auteur de l'explosion.

Notre engagement à votre service est maximum.

Votre Maire, Fabien ENGELMANN

Conseiller Régional Grand Est

Hôtel de ville BP 60517 57701 HAYANGE Cedex mairie@ville-hayange.fr

mairie@ville-hayange.f Tél. : 03 82 82 49 49 www.ville-hayange.fr Contact Presse

communication@ville-hayange.fr 03 82 82 49 26

y @VilledeHayange **f** ∕hayange.fr